
DELIBERATION N°2404 : AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE POUR DEMANDER DES CREDITS DE LA DSIL 2023 POUR LE PROJET DE MODERNISATION ET DE DEVELOPPEMENT DU TENNIS CLUB BIEVROIS

Date de convocation : 11 janvier 2023

Date d'affichage :

Nombre de conseillers : 27

- en exercice : 27
- présents : 19
- absents représentés : 7
- absents non représentés : 1
- votants : 26

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-sept janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de BIEVRES, se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales

Étaient présents :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Amine PATEL, Mme Caroline BOUGOT, M. Hubert HACQUARD, Mme Céline MAISONNEUVE, M. Marc LABELLE, Mme Chehrazade AINSEBA, M. Benoist BERTHIER, Mme Dorothée BRENEOL, Mme Virginie BREC, M. Philippe BAUD, M. Arnaud DESBOIS, M. Frédéric ELLEBOODE, M. Dan ATLAN, Mme Caroline NOGUES, M. Marc SUSPIZE, M. François DEVERNAY, Mme Florence CURVALE, Mme Nathalie ROUSSEL-HARD ;

Absents représentés :

Mme Christelle DE BEAUCORPS représentée par M. Amine PATEL,
M. Denis LENORMAND représenté par Mme Chehrazade AINSEBA,
Mme Marianne FERRY représentée par M. Benoist BERTHIER,
Mme Marie BRUCELLE représentée par Mme Caroline BOUGOT,
Mme Sophie DUBOIS représentée par Mme Virginie BREC,
Mme Danièle BOUDY représentée par M. Marc LABELLE,
M. Emmanuel MICHAUX représenté par Mme Florence CURVALE

Absent non représenté :

M. Paul PARENT

Mme Céline MAISONNEUVE a été nommée Secrétaire de séance,

La séance a été déclarée ouverte à 20 heures 30.

**2404 – AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE POUR DEMANDER DES CREDITS DE LA DSIL 2023
POUR LE PROJET DE MODERNISATION ET DE DEVELOPPEMENT DU TENNIS CLUB BIEVROIS**

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions de la Dotation de Soutien à L'Investissement Local,

Vu la délibération du Conseil municipal donnant à Madame le Maire les délégations prévues à l'article L 2122-22,

Vu le budget de la Commune,

Considérant que la commune de Bièvres souhaite moderniser et développer le local du Tennis Club afin d'améliorer le cadre sportif de l'association du tennis club de Bièvres,

Considérant que les travaux sont prévus pour le premier semestre 2023,

Considérant que ces travaux sont éligibles à la thématique « Construction et rénovation d'équipements sportifs » à la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local)

Ils se décomposent selon le plan de financement suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en €	
Travaux de réaménagements	330 000,00 €	État DSIL	84 000,00 €
		Autres subventions accordées (Département et FFT)	180 000,00 €
		Fonds propres	66 000,00 €
Total des dépenses	330 000,00 €	Total des recettes	330 000,00 €

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : AUTORISE Madame le Maire à solliciter le Préfet au titre des crédits de la DSIL,

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette demande de subvention,

Article 3 : APPROUVE les modalités de financement telles qu'explicitées ci-dessous :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Travaux de réaménagements	330 000,00 €	État DSIL	84 000,00 €
		Autres subventions accordées (Département et FFT)	180 000,00 €
		Fonds propres	66 000,00 €
Total des dépenses	330 000,00 €	Total des recettes	330 000,00 €

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

Fait à Bièvres, le **23 JAN. 2023**

A. Pelletier
Pour extrait conforme,

Anne PELLETIER-LE-BARBIER
Maire de Bièvres



